

Titre du document	Date	Statut	Version
<b>Compte rendu de la 71<sup>e</sup> réunion du Comité national sur la santé et la sécurité au travail (CNSST) – réunion supplémentaire sur la COVID-19</b>	<b>19 juin 2020</b>		<b>Final</b>
<b>Liste de diffusion : CNSST, ESST, Conseil du Trésor et coprésidents des CLSS</b>	<b>Approuvé: 10 juillet 2020</b>	<b>No. de pages 6</b>	

Participants	
<b>Membres:</b>	
Cathie Fraser	Présidente de l'AEER ; présidente du comité
François Cordeau	Conseiller spécial au Président, coprésident du comité
Lawrence Mak	Agent du Conseil de recherches, représentant des employés de l'IPFPC ; coprésident du comité
Lawrence Charlebois	Agent du Conseil de recherches, représentant des employés de l'IPFPC
Michael Vandenhoff	Agent technique ; représentant des employés de l'AEER
Pierre Mayette	Directeur général, Services de conception et de fabrication ; représentant de l'employeur
Brad Gover	Directeur, recherche et développement, Construction ; représentant de l'employeur
<b>Personnes de références:</b>	
Carolyn Lauzon	Conseillère principale, relations de travail, Direction des ressources humaines
Maria Aubrey	VP, Services professionnels et d'affaire
Ronanda Rino	Directrice exécutive, Santé, sécurité et environnement
Theresa Paris	Gestionnaire, Développement des politiques et rapports, ESST
Shelley Sommerville	Secrétaire du comité et conseillère en politique et rapports, ESST
<b>Invités:</b>	
Susan Gamble	Directrice intérimaire, Prévention et mise en œuvre, ESST
Serge Raymond	Gestionnaire, Opérations de sécurité
Frank Jefferies	Directeur général, Planification et gestion des biens immobiliers
Jennifer Ryan	Conseillère en politique et rapports, ESST (soutien à la réunion/observatrice)
<b>Détails de la réunion</b>	<b>Heure de la réunion</b>
Réunion virtuelle	De 9 h à 10 h 35

Points de discussion	
1	<p><b>Approbation de l'ordre du jour de la réunion</b></p> <p>L'ordre du jour est approuvé avec le déplacement de la présentation de la Direction de la sécurité avant celle sur les premiers soins pour permettre à l'invité de remplir d'autres obligations.</p>
2	<p><b>Examen du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2020 et des mesures de suivi</b></p> <p><b>Mesures de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire le point sur les statistiques liées à la COVID-19 au CNRC lors de chaque réunion (Suivi : Direction de la sécurité). Les statistiques seront partagées avec le comité au cours de la présentation. Veuillez consulter le point n° 3 de l'ordre du jour.</li> <li>Fournir une copie de la Directive spéciale du CNRC pour les secouristes au Comité une fois finalisée (Suivi : Direction de l'environnement et de la santé et sécurité au travail [ESST]). Les documents sont presque finalisés et seront distribués au Comité. Veuillez consulter le point n° 4 de l'ordre du jour.</li> <li>Partager les documents sur l'ergonomie avec l'Association des employés du Conseil de recherches (AEER) (Suivi : Direction de l'ESST). Les documents ont été partagés avec l'AEER et mis à la disposition des employés sur le site Web de l'AEER.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir une copie de la boîte à outils sur les Procédures opérationnelles spéciales COVID-19 (POSC) (Suivi : Direction de l'ESST). La boîte à outils des POSC est en cours de révision afin d'y inclure les mises à jour récentes des organismes de réglementation externes. Une fois que le document aura été finalisé par le Comité de soutien à la gestion des activités (CSGA), il sera transmis au Comité.</li> </ul> <p><b>Procès-verbal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le procès-verbal est approuvé sans modification.</li> </ul>
3	<p><b>Activités liées à la COVID-19 de la Direction de la sécurité du CNRC</b></p> <p>La présentation a été offerte par Serge Raymond lors de la réunion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif de la présentation était de fournir de l'information sur les activités actuelles de la Direction de la sécurité, y compris la surveillance des sites ainsi que le suivi de la COVID-19 et l'établissement de rapports à ce sujet.</li> <li>• Quels sont les bâtiments surveillés actuellement en dehors du CNRC de la région de la capitale nationale (RCN)? La Direction de la sécurité a procédé à des évaluations mensuelles des taux de renforcement des capacités, du suivi des taux d'ouverture de session par rapport à l'utilisation des insignes d'accès aux bâtiments et poursuivra ses activités de suivi et de surveillance. Actuellement, huit bâtiments à Ottawa et trois dans les régions font l'objet d'un contrôle hebdomadaire.</li> <li>• Y a-t-il une différence entre le RESCR électronique (Rapport d'enquête sur les situations comportant des risques) lié à la COVID-19 et le rapport quotidien sur la COVID-19 de la Direction de la sécurité? De plus, il est particulièrement important de protéger l'identité des employés. Comment leur identité est-elle protégée lors de ces rapports sur la situation? La Direction de la sécurité obtient des rapports quotidiens des conseillers exécutifs des CDP sur tout nouveau cas positif. La Direction de la sécurité compile ensuite les rapports et présente au président et aux vice-présidentes des Services corporatifs, de la Direction de l'ESST et de la Direction des ressources humaines l'état d'avancement du nombre de cas lié à la COVID-19. Les noms des employés ne sont pas inclus dans les rapports de situation et la documentation qui doit être transmise est cryptée. Le groupe de ressources d'ESST a ajouté que le RESCR électronique est indépendant du rapport de situation de la Direction de la sécurité, cependant, si le RESCR électronique était attribuable à un événement lié à la COVID-19, la Direction de la sécurité serait alors impliquée dans l'événement à des fins de rapport.</li> <li>• Le CNRC envisagera-t-il d'augmenter les services de nettoyage de ses lieux de travail si un cas présumé de COVID-19 est signalé? Réponse renvoyée à la DPGBI : La Direction de la planification et de la gestion des biens immobiliers (DPGBI) collabore avec le directeur des opérations pour formuler des plans de nettoyage. La DPGBI mettrait en oeuvre des protocoles de nettoyage supplémentaires si une personne était soupçonnée d'être infectée de la COVID-19.</li> <li>• Quels sont les bâtiments situés en dehors de la région d'Ottawa qui font l'objet d'une surveillance alors que des travaux sont en cours sur les sites de Montréal et de Boucherville? Tous les bâtiments régionaux ont été surveillés et trois bâtiments régionaux sont contrôlés chaque semaine par la Direction de la sécurité. De plus, le directeur des opérations et les autorités responsables des bâtiments collaborent pour s'assurer que les protocoles et les lignes directrices liés à la COVID-19 sont en place sur leurs sites respectifs, notamment à Montréal et à Boucherville.</li> <li>• On craint que les sites qui disposent d'une cafétéria encouragent les employés à se rassembler et à ne pas respecter les protocoles de distanciation physique. Réponse renvoyée à la DPGBI : Des ajustements ont été apportés par la DPGBI aux cafétérias, notamment en retirant certaines chaises et en mettant en place un nettoyage supplémentaire des points de contact élevés.</li> </ul>
4	<p><b>Premiers soins et COVID-19</b></p>

La présentation a été faite par Susan Gamble lors de la réunion, mettant en évidence les principales lignes directrices relatives aux premiers soins dans le cadre de la COVID-19.

- L'objectif de la présentation était de discuter de la modification des procédures d'intervention en matière de premiers soins pendant la pandémie afin de garantir la sécurité des secouristes et des employés.
- Pourquoi suggérerait-on aux secouristes de ne pas pratiquer le bouche-à-bouche et de ne faire que des compressions thoraciques lors de la réanimation, sachant que la transmission de COVID-19 est extrêmement faible? Étant donné que la COVID-19 est un danger connu sur le lieu de travail, les employeurs sont tenus de protéger leurs employés. Nous devons être conscients que les secouristes sont des bénévoles et ne sont pas tenus de participer à un événement de premiers secours si leur vie est en danger. Si les secouristes essaient d'aider lors d'un événement et que leurs efforts n'aboutissent pas à aider une personne dans le besoin, ils ne seraient pas tenus responsables, car ils seraient couverts par la *Loi sur le bon samaritain*.
- Des masques de poche pour la RCP pourraient-ils être inclus dans les trousse de premiers secours et/ ou les secouristes pourraient-ils les porter? Les comités locaux de santé et de sécurité au travail (CLSS) peuvent inclure ces articles dans les trousse de premiers secours s'ils le souhaitent et les fournir aux secouristes qui voudraient les porter.
- Un représentant de l'employeur a ajouté que la documentation relative aux secouristes est également incluse dans chacune des Procédures opérationnelles spéciales COVID-19 (POSC), qui est examinée par le Comité de soutien à la gestion des activités (CSGA), ce qui garantit que le site répond aux exigences en matière de premiers soins.
- Les POSC de la Direction de l'environnement et de la santé et sécurité au travail (ESST) sont actuellement en cours d'élaboration et comprennent également des renseignements sur les premiers soins.

**Mesure n° 1 : Fournir au Comité une copie de la boîte à outils sur les POSC une fois qu'elle aura été approuvée par le CSGA ainsi que les lignes directrices spéciales liées à la COVID-19 pour les premiers soins.**

- La Direction de l'ESST sait-elle que les instruments de politique en matière de premiers soins dans MaZone datent de 2011 et que, selon le rapport sur l'état de la Politique de santé et de sécurité au travail (SST), ils ne doivent pas être révisés avant 2022? Envisagerait-elle une révision avant 2022 en raison de la COVID-19? La Direction de l'ESST entend examiner les dates de révision de ces documents de politique.

**Mesure n° 2 : La Direction de l'ESST examinera les dates de révision des instruments de politique en matière de premiers soins.**

- Un représentant de l'employeur a suggéré de revoir la formulation utilisée dans les lignes directrices, par exemple « doit » par opposition à « peut » afin de garantir une certaine flexibilité aux secouristes pour qu'ils puissent prendre des décisions en fonction de l'événement de premiers soins et de leur niveau de confort.
- Que se passe-t-il s'il y a moins de six employés dans le bâtiment, est-il toujours nécessaire qu'un secouriste soit sur place? S'il y a moins de six personnes dans le bâtiment, le CLSS peut proposer de veiller à ce qu'il y ait au moins une personne formée en premiers secours en tout temps. Toutefois, dans la plupart des cas, si les premiers soins s'avéraient nécessaires, les services d'urgence locaux seraient contactés.
- Certains sites disposent de petites trousse de premiers soins et il peut s'avérer impossible de les agrandir pour contenir tout le matériel suggéré. Certains sites peuvent ne pas avoir besoin de grandes trousse en fonction de leurs activités sur le lieu de travail. Les CLSS peuvent déterminer les articles supplémentaires qu'ils doivent inclure dans leurs trousse en fonction de leurs besoins prévus.
- Un représentant de l'employeur a mentionné que son site a installé un tableau blanc magnétique d'entrée/sortie à l'entrée du bâtiment pour identifier les secouristes qui sont sur place ce jour-là, leur numéro de téléphone et leur lieu de travail.

**5 Stratégie liée à la COVID-19 de la Direction de la planification et de la gestion des biens immobiliers (DPGBI)**

La présentation a été offerte par Frank Jefferies lors de la réunion.

- La stratégie de la DPGBI vise à décrire les mesures opérationnelles relatives aux bâtiments du CNRC qui ont été mises en œuvre pour faire face aux risques liés à la COVID-19 sur le lieu de travail. Ces mesures concernent uniquement les espaces communs et ne sont pas destinées aux installations de recherche, mais elles peuvent s'appliquer. Les domaines concernés sont les communications, les systèmes de bâtiment, les toilettes, les services de nettoyage, l'expédition et la réception, la distribution du courrier, l'exploitation des magasins, la gestion des déchets, la livraison des gaz et la construction.
- La DPGBI prévoit-elle que du personnel de nettoyage supplémentaire sera nécessaire et que le personnel devra travailler en dehors de ses heures normales de travail? Certains bâtiments ayant un taux d'occupation beaucoup plus faible, par conséquent, certains membres du personnel de nettoyage ont été déplacés dans d'autres bâtiments pour s'occuper de notre nettoyage supplémentaire et augmenter le nettoyage dans les zones à point de contact élevé (par exemple, les toilettes, les ascenseurs). Le personnel a travaillé son quart de travail habituel, qui est généralement entre 8 h et 14 h, et aucune ressource supplémentaire n'a été embauchée.
- L'agente négociatrice de l'AECR a mentionné que la sécurité du personnel de nettoyage, des employés contractuels et du personnel de soutien est particulièrement importante. Elle a également remercié les employés de la DPGBI d'avoir maintenu les services aux employés sans interruption. Frank Jefferies a remercié le Comité d'avoir reconnu les efforts de la DPGBI. Il a ajouté que des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires pour accroître le nettoyage au fur et à mesure que d'autres employés et entrepreneurs retournent sur le lieu de travail.
- Les employés partagent-ils des véhicules du CNRC et/ou voyagent-ils ensemble? Les employés qui se rendent sur le même site de travail conduisent séparément et reçoivent des lingettes désinfectantes pour nettoyer les zones de contact à l'intérieur du véhicule. Il en va de même pour les autres équipements partagés, par exemple les chariots élévateurs à fourche.
- Les entrepreneurs et le personnel de nettoyage sont-ils tenus de s'auto-déclarer s'ils pensent avoir la COVID-19? Oui, tous les entrepreneurs et le personnel de nettoyage sont tenus de s'identifier et de se déclarer eux-mêmes s'ils sont atteints de la COVID-19 et/ou s'ils soupçonnent de l'avoir.
- La disposition actuelle des cubicules de bureau 2.0 du CNRC sera-t-elle modifiée en raison de la COVID-19? Deux projets sont actuellement réexaminés et remaniés en raison de la COVID-19. Les cubicules actuels, bien que plus généreux que les normes gouvernementales 2.0, pourraient nécessiter des modifications, par exemple l'augmentation de la hauteur des cloisons pour accueillir les postes de travail assis-debout et la répartition de l'espace entre les cubicules devra également être envisagée pour respecter les protocoles de distanciation physique.
- Les employés ont-ils accès à des lingettes désinfectantes pour nettoyer leurs postes et espaces de travail? Les employés peuvent se procurer des produits de nettoyage dans les magasins du CNRC. Le maintien de l'approvisionnement en produits de nettoyage s'est avéré difficile en raison de la pénurie de ces produits pendant la COVID-19.
- Le CNRC va-t-il poursuivre la construction de postes de travail et de bureaux à la carte ouverts comme prévu? Le CNRC avait envisagé des postes de travail de type hôtelier, mais en raison de COVID-19, les plans seront révisés pour respecter les protocoles liés à la COVID-19.
- Quelle est la fréquence de l'analyse de l'eau potable par le CNRC? Les analyses de l'eau potable se poursuivent au CNRC, sans qu'aucun cas de contamination n'ait été signalé.
- Y a-t-il une étape dans le processus d'approvisionnement en produits de nettoyage par la DPGBI qui entraîne des pénuries dans les magasins du CNRC? Non, il n'y a pas d'étape précise dans le processus, si ce n'est qu'il y a une augmentation de la demande globale qui entraîne des pénuries de produits de nettoyage et de désinfectants pour les mains.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie de la DPGBI et les lignes directrices seront publiées dans MaZone dès qu'elles seront finalisées.</li> </ul>
	<p><b>Table ronde</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'agente négociatrice de l'AECR a suggéré que d'autres bâtiments du CNRC adoptent les tableaux blancs magnétiques des secouristes (entrée/sortie) qui ont été mis en place au Centre de recherche en construction. Les tableaux blancs indiquaient l'endroit où le secouriste travaillait sur place et son numéro de téléphone. Il a également été suggéré de fournir aux secouristes un téléphone portable du CNRC afin qu'ils puissent être facilement contactés. La V.P. de SPA a suggéré, de se concentrer principalement sur les lignes directrices spéciales liées à la COVID-19 pour les premiers soins et sur leur mise en œuvre à l'heure actuelle.</li> <li>La prochaine réunion trimestrielle régulière du CNSST est prévue pour le 25 juin 2020.</li> </ul>

# Mesures	Mesures	Responsable
1	Fournir une copie de la boîte à outils sur les POSC une fois qu'elle aura été approuvée par le CSGA ainsi que les lignes directrices spéciales liées à la COVID-19 pour les premiers soins.	Direction de l'ESST
2	Examiner les dates de révisions des instruments de politique en matière de premiers soins.	Direction de l'ESST

Acronymes	
AECR	Association des employés du Conseil de recherches
CCS	Conseil de coordination de site
CDP	Centres de recherche, directions et PARI
CHD	Comité de la haute direction
CLSS	Comité local de santé et de sécurité
CNM	Conseil national mixte
CSGA	Comité de soutien à la gestion des activités
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EIU	Équipe d'intervention d'urgence
EME	Énergie, Mines et Environnement
ESST	Environnement et Santé et sécurité au travail
IPFPC	Institut professionnel de la fonction publique du Canada
METRO	Métrologie
PARI	Programme d'aide à la recherche industrielle
PGSPD	Programme de gestion sécuritaire des produits dangereux
POSC	Protocoles opérationnels spéciaux COVID-19

PPR	Programme de prévention des risques
SAGI	Services administratifs et Gestion de l'immobilier
SALSST	Solution d'apprentissage en ligne sur la santé et la sécurité au travail
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SNASST	Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail
SPA	Services professionnels et d'affaires
SST	Santé et sécurité au travail